Vendredi
6 novembre 2026
1,50 €
N°25474 - 83e année
Service clients: 02 41 80 88 80
moncompte.courrierdelouest.fr

Le Courrier de l'ouest
SAUMUR

MONTSOREAU

Un cabinet infirmier est à l'étude

Un projet de cabinet infirmier à Montsoreau devrait bientôt voir le jour.

Réuni en conseil municipal extraordinaire lundi 2 novembre, le conseil municipal de Montsoreau a examiné une délibération portant sur l'aménagement du territoire et le développement de l'offre de soins dans la commune. Au cœur des échanges : la mise à bail d'un local communal ainsi que l'autorisation de sa sous-location à une infirmière libérale, en vue de permettre l'ouverture d'un cabinet infirmier à Montsoreau. Cette décision s'inscrit dans une volonté de faciliter l'accès aux soins de proximité.

« Je suis particulièrement heureuse de pouvoir représenter cette délibération aujourd'hui, parce qu'elle fait parfaitement écho à l'engagement que nous avons pris auprès des habitants pendant notre campagne électorale. C'est une manière concrète de créer une offre de santé sur notre commune et de contribuer à maintenir un service de proximité accessible à tous », a souligné la maire Marie-Caroline Chaudruc.



L'infirmière Caroline Poirier (à droite) a présenté le projet d'installation de son cabinet aux élus. PHOTO : CD

Une installation préparée de longue date

Concernant le projet de cabinet infirmier, la démarche a débuté le 27 septembre, date à laquelle la professionnelle de santé, Caroline Poirier, a pris contact avec la mairie par courriel pour faire part de son souhait de s'installer en exercice libéral à Montsoreau. *« Depuis ce premier contact, nous nous sommes rencontrées à plusieurs reprises, avec certains adjoints également, afin de voir de quelle manière nous pouvions concrétiser ce souhait d'installation »*, a expliqué la maire. La recherche d'un local adapté s'est toutefois révélée particulièrement complexe. Les possibilités de location sont rares dans la commune, et plus encore lorsqu'il s'agit de locaux répondant aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Après plusieurs recherches, un local susceptible de répondre aux besoins de la professionnelle a finalement été identifié au 14, place des Élégances. Propriété de Ludovic Le Huec, ce local a fait l'objet de plusieurs échanges avec son propriétaire afin d'envisager les conditions de sa mise à disposition.

La municipalité a ensuite engagé différentes démarches administratives, notamment concernant l'accessibilité des locaux et leur changement de destination. À cette occasion, Marie-Caroline Chaudruc a tenu à remercier pour leur accompagnement Mme Zazzaron-Lechat, chargée d'instruction accessibilité au sein du service Construction Habitat, unité Bâtiment Accessibilité, de la Direction départementale des territoires de Maine-et-Loire, et Mme Carreau, du service urbanisme de la Ville de Saumur.

Un soutien financier communal pendant deux ans

La question financière a également été au cœur de la délibération. Le loyer du local s'élève à 600 € par mois. Un montant qui pourrait représenter une charge importante pour une infirmière libérale au début de son activité. Pour faciliter cette installation, Marie-Caroline Chaudruc a proposé que la commune prenne en charge une partie du loyer, à hauteur de 250 € mensuels pendant les deux premières années. *« Cet accompagnement représente un engagement total de 6 000 € sur 24 mois pour la collectivité. »* La maire a reconnu que cet effort financier était significatif pour la commune, tout en rappelant la portée collective de cette dépense. *« Je crois que nous devons savoir apprécier une dépense qui a un objet collectif et qui vient répondre à une carence totale d'offre de santé dans notre village. »*

Pour l'équipe municipale, il s'agit donc de considérer cet accompagnement comme un investissement au service de la population et de l'attractivité du territoire. *« L'accès aux soins, notamment pour les personnes âgées et les habitants les plus fragiles, constitue un enjeu majeur pour une commune rurale. Permettre l'installation d'une professionnelle de santé à Montsoreau, c'est aussi offrir aux habitants une possibilité supplémentaire de bénéficier de soins à proximité de leur domicile. »*

La maire a ensuite présenté les deux projets de contrat : un entre le propriétaire Ludovic Le Huec et la commune de Montsoreau pour un bail d'un local à usage professionnel et le projet de convention de mise à disposition temporaire de locaux à usage professionnel entre la commune et l'infirmière libérale. À l'unanimité des personnes présentes (et un pouvoir), le projet d'ouverture d'un cabinet infirmier dans la commune est validé.

Développer les soins de proximité, une nécessité

L'infirmière Caroline Poirier a présenté son projet aux élus. *« Je suis infirmière diplômée depuis 2002 ; diplômée universitaire de prise en charge de la douleur et de dialyse péritonéale. »*

Elle est également salariée de l'association Asalée, formée à l'éducation thérapeutique. Cette approche consiste à accompagner les personnes dans la gestion de leur santé au quotidien, en leur apportant des conseils et des outils pour mieux vivre avec leur maladie, mais aussi en développant la prévention. Son souhait de s'installer à Montsoreau répond à un constat : la commune ne dispose pas actuellement de cabinet infirmier à proximité immédiate. *« Le cabinet le plus proche se situe notamment à Parnay-Turquant. J'aimerais travailler sur Montsoreau, Candes-Saint-Martin, Saint-Germain, Couziers... où il n'y a pas de cabinet infirmier à proximité. Mon projet est de proposer une offre complémentaire. Je ne souhaite pas entrer en concurrence avec les professionnels déjà installés, car je pense qu'il y a du travail pour tout le monde. »*

Les soins à domicile, la priorité

Elle souhaite notamment organiser des permanences pour les prises de sang, permettant aux habitants de se rendre directement au cabinet, sans nécessairement devoir recevoir l'infirmière chez eux. Les soins à domicile constitueront toutefois la part principale de son activité.